



DR
Maurice Krings

Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

■ Le politique est indifférent face au grave problème de l'arriéré judiciaire qui provoque des violations systématiques de la Convention européenne des droits de l'homme. Des initiatives législatives et budgétaires sont pourtant indispensables.

des sièges sociaux des principales sociétés, multiplication des institutions internationales, fédérales et régionales, compétence exclusive de Bruxelles dans certaines matières, rassemblement à Bruxelles de mégaprocès, etc. Songeons par exemple au procès des attentats de Bruxelles de 2016 qui vont mobiliser pendant des mois un nombre impressionnant de magistrats et de personnel de greffes.

La situation des greffes est tragique. Certaines chambres des différentes juridictions ne peuvent siéger faute de greffiers valides. Le cadre légal des fonctions de greffier n'est rempli à Bruxelles qu'en moyenne à concurrence de 74%. Le personnel administratif des greffes est également soumis à une invraisemblable pression par le manque d'effectif. Malgré les efforts entrepris, le greffe de la famille du tribunal de première instance francophone de Bruxelles est dans un état catastrophique par manque de personnel.

Le ministre de la Justice dit qu'il veut moderniser la justice en l'informatisant. Beaucoup de greffes dans notre pays sont encore équipés d'ordinateurs avec des logiciels obsolètes et des programmes parfois incompatibles entre eux.

J'ai lu récemment dans ce journal⁽¹⁾ que la Belgique ne serait pas mal classée au niveau européen. Or notre pays figure malheureusement parmi les plus mauvais élèves du Conseil de l'Europe au niveau des moyens financiers investis dans la justice. Je me fonde sur un rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), cycle d'évaluation 2020, données 2018).

L'indifférence du politique

La Cour européenne des droits de l'homme a jugé qu'un arriéré judiciaire structurel ne peut être une excuse dans le chef de l'État pour justifier le dépassement du délai raisonnable. Devant cette défaillance de l'État en cause, la Cour a maintes fois répété que "l'article 6, § 1^{er} oblige les

États contractants à organiser leur système judiciaire de telle sorte que les tribunaux puissent remplir chacune de ses exigences, notamment celle du délai raisonnable".

Il y a 21 ans, un journal évoquait la crise du pouvoir judiciaire en raison du manque de personnel. S'il était en crise il y a 21 ans, il s'effondre actuellement à Bruxelles. L'indifférence du pouvoir politique face à ce constat est immense.

L'État belge a été condamné le 13 mars 2020 à publier dans un délai de trois mois l'ensemble des places vacantes de magistrats et de personnels des greffes à la date du 17 janvier 2020 et prévisibles dans les dix mois. L'État a relevé appel de ce jugement, l'affaire est actuellement pendante devant la cour d'appel... Il y a actuellement quelque 15 000 affaires pendantes au rôle de la cour d'appel de Bruxelles. Les fixations pour les affaires civiles se font à l'horizon de 2030. Dans les affaires de droit de la famille où les questions particulièrement de garde d'enfants doivent être tranchées très rapidement par la cour, les maladies notamment des magistrats ont eu pour conséquence un arrêt temporaire du fonctionnement de la chambre qui en est chargée, ce qui a créé des situations absolument intolérables. Des remèdes énergiques sont actuellement mis en place pour remédier à la situation.

Le problème de l'arriéré judiciaire qui provoque le dépassement du délai raisonnable et donc des violations systématiques de l'article 6 § 1^{er} de la Convention européenne des droits de l'homme requerra des initiatives législatives, budgétaires et sans doute d'organisation administrative.

→ (1) L'article est disponible via ce lien: <https://bit.ly/2RREUSz>

→ Titre, chapô et intertitres sont de la rédaction. Titre original: "État de la justice francophone à Bruxelles en 2021"

OPINION

Locataires à perpétuité

■ Il devient de plus en plus compliqué, pour la jeunesse, de se rêver propriétaire. Que propose le monde politique pour les aider?



DR
Léa Rogliano

Étudiante en éthique en master 1 à L'ULB

Depuis 2020, la BNB (Banque nationale de Belgique) impose aux candidats à l'emprunt hypothécaire de disposer de 10% de la valeur du bien en plus des 12,5% de droits d'enregistrement à Bruxelles et en Wallonie [qui font néanmoins l'objet d'un abattement fiscal pour le primo-acquéreur NdlR]. Cette mesure désavantage au premier plan les jeunes adultes qui ont contracté 30% de crédits immobiliers en moins cette année.

"La jeunesse souffre", entend-on dans un soupir résigné dire les présentateurs et présentatrices des journaux télévisés belges. La crise du Covid leur offre peu de perspectives. En plus de vivre des années de jeunesse particulièrement moroses, ils se questionnent sur le monde de demain et doutent de l'état du marché de l'emploi à la fin de leurs études. Quand ils auront trouvé un premier emploi, ceux dont la famille ne pourra pas les aider à avancer quelques dizaines de milliers d'euros seront condamnés à rester locataires, dans des villes où les loyers ne font qu'augmenter. Dans le segment de marché le moins cher, celui auquel ils auront accès, les loyers ont augmenté en moyenne de 7 à 8% en 2020 à Bruxelles et c'est une tendance générale.

Ce que vivent les jeunes

À ceux qui se souviennent avec nostalgie de leur jeunesse, plongez-vous un moment dans les perspectives d'une étudiante ou d'un étudiant aujourd'hui.

Imaginons le scénario d'un jeune couple. Ils se sont rencontrés à l'université et viennent d'obtenir leur diplôme de kinésithérapeute. Elle a déjà trouvé un travail, lui cherche encore. Ils ont des amis, aiment marcher en montagne et rêvent d'acheter un appartement à Bruxelles. Elle gagne environ 1600 euros nets par mois. Lui devrait gagner sous peu une somme équivalente. Souvent, ils regardent les sites de vente immobilière. Récemment, ils ont repéré l'appartement de leur rêve. Un deux-chambres avec une petite terrasse dans un quartier qu'ils aiment. 260000 euros. Pourquoi pas, se disent-ils? Mais voilà, pour emprunter cette somme, avec la loi nouvelle, ils

doivent apporter 41000 euros avec abattement (10% de la valeur du bien, plus droit d'enregistrement, honoraires, TVA...). Malheureusement, leurs parents ne seront pas en mesure de les aider. Il y a les frères et les sœurs, un des papas a perdu son travail avec la crise.

Combien de temps devraient-ils économiser pour accéder à un crédit? S'ils se serrent la ceinture, qu'ils se contentent de regarder Netflix, de ne partir nulle part, de ne rien acheter qui sorte de l'ordinaire, et qu'ils parviennent à économiser 1000 euros par mois, il leur faudra trois ans et cinq mois. S'ils parviennent à économiser 800 euros par mois, il leur faudra quatre ans et trois mois. S'ils n'économisent que 500 euros, alors il faudra près de sept ans. Quant à savoir ce qu'ils pourront s'offrir pour 260000 euros dans cinq ou huit ans vu l'augmentation croissante des prix du marché de l'immobilier...

Mais notons que nos deux diplômés sont chanceux car ils sont en couple. Il va sans dire que, pour des célibataires, économiser 1000 euros quand on en gagne 1600 n'est pas envisageable. En tirant sur tout pour épargner 250 euros par mois, il ou elle devrait épargner plus de treize ans, à moins qu'en fait il ou elle soit tout simplement condamné à rester locataire à perpétuité...

Il est de bon ton de finir une carte blanche avec une proposition constructive. Mais est-ce bien à nous, jeunes adultes, de proposer une solution à un problème si évidemment injuste? Une solution n'aurait-elle pas dû être trouvée à la sortie même de l'injonction de la BNB à rendre l'accès aux crédits plus difficile pour les primo-acquéreurs? N'est-ce pas du ressort des politiques de se préoccuper de l'équité et de l'accès aux droits fondamentaux dont fait partie le droit à un logement décent? Pour prétendument sécuriser la stabilité des banques (rappelons que le taux de non-recouvrement de crédit était seulement de 1% en 2019), c'est toute une population, dont la société aura grandement besoin, qui est mise au ban et qui, elle, représente bien plus que 1% de la population. Alors, politiques, que proposez-vous?